



Handelsregister - Registre du commerce - Registro di commercio Mutationen - Mutations - Mutazioni

BE

SANUTRI AG, à Köniz, CH-035.3.031.712-3, société anonyme (No. FOSC 13 du 21.01.2009, p. 6, Publ. 4836336). Modification des statuts: 27.09.2010. Nouvelle raison sociale: **NUTRINAT AG**. Nouvelle traduction de la raison: (**NUTRINAT SA**) (**NUTRINAT Ltd**). Nouveau but: La société a pour but: la tenue, l'administration et la cession de fortunes, d'affaires, de participations et de droits immatériels. La société peut créer des succursales ou des filiales en Suisse, participer à d'autres entreprises en Suisse, acquérir ou fonder des entreprises visant un but identique ou analogue, faire toutes opérations et conclure tous contrats propres à développer son but ou s'y rapportant directement ou indirectement. Elle peut également effectuer toutes opérations financières, fiduciaires, commerciales ou industrielles, mobilières se rattachant à la réalisation de son but. Elle peut accorder des prêts ou des garanties à ses actionnaires et à des tiers, se porter caution d'emprunts souscrits par des actionnaires ou des tiers, garantir ces emprunts par l'émission ou le nantissement de titres hypothécaires ou par la souscription de tout autre engagement financier. Nouvelles actions: 100'000 actions nominatives de CHF 10.00. [précédemment: 100'000 Namenaktien zu CHF 10.00]. Lors de la réduction du capital-actions du 21.12.2006, 2'460'000 actions nominatives de CHF 10.00 ont été détruites et remboursées; l'accomplissement des formalités prescrites à l'art. 734 CO a été constaté par acte authentique du 05.04.2007. [précédemment: Bei der Kapitalherabsetzung vom 21.12.2006 werden 2'460'000 Namenaktien zu CHF 10.– vernichtet und zurückbezahlt; die Beachtung der gesetzlichen Vorschriften von Art. 734 OR wird mit öffentlicher Urkunde vom 5.4.2007 festgestellt.] Lors de la réduction du capital-actions du 20.10.2008, 600'000 actions nominatives ont été détruites et remboursées; l'accomplissement des formalités prescrites à l'art. 734 CO a été constaté par acte authentique du 29.12.2008. [précédemment: Bei der Kapitalherabsetzung vom 20.10.2008 werden 600'000 Namenaktien zu CHF 10.00 vernichtet und zurückbezahlt; die Beachtung der gesetzlichen Vorschriften von Art. 734 OR wird mit öffentlicher Urkunde vom 29.12.2008 festgestellt.] Nouveaux faits qualifiés: Apports en nature: Lors de l'augmentation du capital-actions du 23.09.2003, la société reprend selon contrat du 08.09.2003 et liste annexée diverses marques, en particulier les marques 'Pesoforma' et 'Boldoflorin', pour le prix de CHF 1'755'000.00, en contrepartie duquel 175'500 actions nominatives de CHF 10.00 entièrement libérées sont remises. [précédemment: Sacheinlage: Die Gesellschaft übernimmt bei der Kapitalerhöhung vom 23.9.2003 gemäss Sacheinlagevertrag vom 8.9.2003 und zugehöriger Liste

diverse Marken, insbesondere die Marken 'Pesoforma' und 'Boldoflorin' zum Preis von CHF 1'755'000.–, wofür 175'500 voll liberierte Namenaktien zu CHF 10.– ausgegeben werden.] Nouvel organe de publication: FOSC. Nouvelles communications: Communications aux actionnaires: par courrier et par courriel. Nouvelle restriction à la transmissibilité: La transmissibilité des actions nominatives est limitée par les statuts. Inscription ou modification de personne(s): Weill, Bertrand, de Fontainemelon, à Le Mont-sur-Lausanne, administrateur, avec signature individuelle; PricewaterhouseCoopers AG (CH-035.9.019.917-2), à Berne, organe de révision [précédemment: PricewaterhouseCoopers AG, à Bern]. Les inscriptions au registre du commerce (y compris les indications personnelles, la fonction et le mode signature de Bertrand Weill) ont été traduites et sont opérées nouvellement en langue française.

Registre journalier no 15752 du 06.10.2010 / CH-035.3.031.712-3 / 05848692